

Marseille, le 6/12/2024

La Responsable de Division TER 2b
Service Travaux et Exploitation Réseaux

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Direction Aménagement du Territoire
A l'attention de Romain PUGLESI
281 Boulevard Maréchal Foch
13666 SALON-DE-PROVENCE

DOSSIER SUIVI PAR :

Elodie DARASSE
DGD Cadre de Vie et Cycle de l'Eau
T : 04 90 44 72 02
instructions-permis.zonenord@ampmetropole.fr

Nos réf : STER1-S3133000/2024-12-117677

Vos réf : /

**Objet : PC N° 013 103 24 E 0034 – Avis consultation sur dossier / Avis sur gestion des eaux pluviales
BOUYGUES IMMO – chemin du Pont de l'Auture – SENAS**

Monsieur,,

Vous nous avez saisis, pour la demande de permis de construire, dont les références sont indiquées ci-dessous :

Références de la demande

Date réception : 4/11/2024

Commune : SENAS

Dossier N° : PC 013 103 24 E0034

Demandeur : BOUYGUES IMMO représenté par QUENTIN Cyril

Adresse de la construction : Chemin du Pont de l'Auture

Références cadastrales : AC 2+343+344+414+617+619+621+62+623+624+625 + AD 178 + 179+ 25 +26

Type / Caractéristique du projet / Nombre de logements : Réalisation d'un ensemble immobilier composé de 2 dossiers de permis de construire valant division parcellaire de 159 logements, dans le cadre de l'OAP "Pont de l'Auture. Le présent dossier PCVD 1 AUTURE EST, comprend 89 logements constitué de 3 bâtiments collectifs et 4 bâtiments intermédiaires. Y compris : - le réalisation de voirie et de 159 stationnements nécessaires aux logements, dont 18 stationnements visiteurs, - une voie douce reliant différents secteurs de la ville, - des locaux de stationnement des 2 roues.

Récapitulatif mesures proposées / conformité PLU

	Demande	Préconisations PLU
Surface parcelles	26 443 m ² Surface totale des deux PC : 49291m ²	
Surface imperméabilisée existante		
Surface imperméabilisée supplémentaire	Surface imperméabilisée pour les deux PC : 24158 m ²	Zone EP2 : 500m ³ //ha imp débit 30/l/s/ha Zone EP6 : 800m ³ /ha imp débit 10/l/s/ha Zone EP7 : 1000m ³ /ha imp débit 50/l/s/ha
Volume rétention	Volume total sur les deux demandes de PC : 1743 m ³ EP2 434 m ² : 22 m ³ EP6 9092m ² :728m ³ EP7 9705m ² :971m ³	
Débit de fuite	Infiltration	OAP Secteur de l'Auture et Galazon 2
Présence d'un réseau pluvial public – distance du projet		Réseau d'irrigation
Raccordement au réseau public	non	

Nous avons instruit cette demande et nous émettons l'avis et prescriptions suivantes :

Avis favorable / défavorable

- Favorable**
 Défavorable

Prescriptions

La notice hydraulique porte sur la gestion globale des eaux pluviales des demandes de permis de construire 013105 24 00033 et 013105 24 00034.

La gestion des eaux pluviales est conforme au Plu en vigueur.

Compte-tenu de la surface du projet ou du bassin versant ou de l'impact éventuel du projet sur les eaux de nappes, le pétitionnaire devra se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pour connaître leurs prescriptions concernant la nécessité d'un dossier réglementaire au titre du Code de l'Environnement (dossier Loi sur L'Eau).

- Demande de compléments d'informations**

Magali RIBAS-BILOUD

